

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Le quatorze avril deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 7 avril 2022

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mme BERNARD Charline, M. PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes CHIFFOLEAU Martine, MUSSEAU Sonia, MM. COUGNAUD Raphaël, ECOMARD Bertrand, PLUTA Sébastien, Mme RELANDEAU Aurélie, M. TUREK Grzegorz, Mme AUBRY Viviane

Etaient Excusés : Mme POTIRON Anne (donne pouvoir à Mme BERNARD Charline), M. DE NONANCOURT Xavier, Mme BROQUET Nathalie (donne pouvoir à M. PLUTA Sébastien), M. DENIAUD Sébastien (donne pouvoir à M. PEROYS Bernard)

Était Absent : M. MERCUL Alain

Secrétaire de séance : M. PEROYS Bernard

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 mars 2022.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

VU les articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants du CGI ;

Monsieur le Maire donne lecture des données contenues dans l'état de notification des taux d'imposition.

Les taux de 2021 étaient les suivants :

Taxe Foncière (Bâti)	: 24.37 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	: 20.81 %

Le conseil municipal décide par 14 voix pour et 2 abstentions de retenir les taux d'imposition des 2 taxes foncières pour 2022 comme suit :

Taxe Foncière (Bâti)	: 25.59 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	: 21.85 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Les budgets primitifs 2022 sont adoptés comme suit :

- **Budget locatifs** :
 - Fonctionnement : 134 506.99 €
 - Investissement : 71 000 €

- **Budget commerce de proximité** :
 - Fonctionnement : 21 625.94 €
 - Investissement : 24 650.48 €

- **Budget panneaux photovoltaïques** :
 - Fonctionnement : 141 132.63 €
 - Investissement : 39 158.50 €

- **Budget assainissement :**
 - o Fonctionnement : 259 064.81 €
 - o Investissement : 635 824.71 €

- **Budget principal de la commune :**
 - o Fonctionnement : 2 147 328.00 €
 - o Investissement : 2 987 011.91 €

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE PERE CEYRAC

La participation communale aux dépenses de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 est fixée par élève résident de Paulx inscrit à l'école privée de Paulx comme suit :

- Maternelle : 1 660 €
- Élémentaire : 450 €

La convention correspondante sera reconduite en ces termes.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERTS

Il convient de fixer le montant des participations des communes extérieures dont les enfants fréquentent l'école publique communale des Prés Verts. Ce montant est fixé par enfant pour l'année 2022 comme suit :

- Maternelle : 1 725.35 €
- Élémentaire : 495.82 €

(15 voix pour et 1 voix contre)

REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES DANS LE BOURG DE PAULX

Le réseau d'assainissement des eaux usées nécessite des travaux de réhabilitation, notamment afin de réduire les apports d'eaux parasites dans les canalisations qui débouchent à la station d'épuration. Ceci devant permettre d'éviter de saturer la station de traitement à certaines périodes de l'année et les rejets dans le milieu récepteur.

Un diagnostic du réseau et des passages de caméra effectués par le cabinet SICAA Etudes ont révélé des dégradations nécessitant une intervention rapide sur un certain nombre de sections du réseau.

Le cabinet SICAA Etudes assurera la maîtrise d'œuvre des travaux sur la rue de La Bourrière et le secteur de la rue de La Limouzinière. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 245 916 € HT.

Outre les subventions déjà accordées (conseil départemental et DETR) la commune fera une demande de financement auprès de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne.

TRAVERSEE DU BOURG : SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Des travaux sont nécessaires pour sécuriser la circulation des personnes dans la traversée du bourg notamment sur la RD13.

La priorité n°1 consiste à réaliser une première tranche de travaux en aménageant un plateau au niveau du carrefour avec la rue des Babinières. L'estimation des dépenses s'élève à 83 060.25 € HT. Le conseil municipal décide de solliciter l'attribution d'une aide financière au titre des amendes de police.

TRAVAUX AU CIMETIERE : AVENANT

Des travaux de restructuration du cimetière sont en cours. Le devis de l'entreprise BODIN (Challans) d'un montant de 38 517 € HT avait été validé. Cependant il convient de mettre en œuvre « un enrobé beige sur trottoir à la place de l'enrobé noir sur allée », ce qui constitue une plus-value de 5 670 € HT. Le montant global de la dépense est porté à 44 187 € HT.

VENTE D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION A LA ROUSTIERE

Suite à la demande de certains riverains et après enquête publique favorable, le conseil doit délibérer pour vendre à :

- M. et Mme RETIERE la parcelle cadastrée section YN n° 248 d'une surface de 82 ca
- M. Jean-Paul ROUSSEAU la parcelle cadastrée section YN n° 113 d'une surface de 56 ca

Pour mémoire le prix de vente a été fixé à 1 € /m²

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal décide de vendre les parcelles aux acquéreurs et charge Maître Bertin (Machecoul-Saint-Même) de procéder à la rédaction des actes.

(14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Conformément à la réglementation une commission d'appel d'offres devrait être mise en place. Compte tenu du montant des futurs marchés (moins de 5 millions d'euros pour des travaux), le Maire demande à mettre en place une commission d'ouverture des plis pour les futurs travaux qui seront engagés lors de cette mandature.

La commission d'ouverture des plis examine les différentes offres accompagnée d'un bureau d'étude ou maître d'œuvre pour avis avant présentation et validation au conseil.

Le Maire serait président de la commission. Il est ensuite fait appel aux personnes intéressées pour intégrer cette future commission :

Titulaires :

- M. PEROYS Bernard

- M. PLUTA Sébastien

- M. OLLIO Laurent

Suppléants :

- M. ECOMARD Bertrand

- M. COUGNAUD Raphaël

Cette proposition de liste n'est pas figée dans la mesure où il sera demandé aux absents s'ils veulent en faire partie. Pas de vote à ce stade.

VALIDATION DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Il est fait une présentation des différentes propositions de logo. Le conseil en retient 2 qui feront l'objet de déclinaisons et seront soumis à une consultation des conseillers municipaux par mail.

RECOMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'ARRIVEE DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle que de nouveaux conseillers sont entrés dans le conseil municipal et qu'il convient à cette occasion de demander à chacun s'il souhaite intégrer ou changer de commission.

- Madame CHIFFOLEAU Martine quitte la commission « finances » ainsi que la commission « bâtiments communaux & urbanisme & PLU & assainissement » et intègre la commission « communication – événementiel & culture »
- Monsieur M. TUREK Grzegorz intègre la commission « bâtiments communaux & urbanisme & PLU & assainissement »
- Mme AUBRY Viviane intègre la commission « projets & développement & commerces »

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Signature des actes d'acquisition des terrains Ordronneau
- Rendez-vous avec l'entreprise Besnier pour la ZAC
- Présidentielles le 24 avril 2022
- SOLIHA : problème du logement PMR
- Prochain conseil : jeudi 19 mai 2022